

## **MAIRIE DU 4<sup>ème</sup> SECTEUR**

### **Conseil d'arrondissements du 23 juin 2015**

*La séance du Conseil des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures 05 sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4<sup>ème</sup> Secteur.*

(M. MAZET procède à l'appel nominal)

**PRESENTS** : Mmes et MM. ARAGONES – BONVIN – CANICAVE – CARADEC – CATANEO – CAULE – CLAUDIUS PETIT – COHEN – DETAILLE – DI GIOVANNI – DJIANE – FARHI – FRANCESCHETTI – GEIER-GHIO – GINER – GOMEZ – HOCHFELDER – JOLLIVET - JOUVE – LEVY MOZZICONACCI – MALRAIT – MARTINOD – MAZET – MENCHON – MERY – MORAINÉ – OURET – PALLOIX – PREZIOSI - RENAUD – RICCA – ROCCA-SERRA – ROGER - SCHILLING – TALAZAC – VALLETTE – VANNUCCHI – VITALIS – VLASTO.

**EXCUSES** : Mmes et MM. BATUT – GAUDIN - JACQUIER – NOSTRIANO – VASSAL - ZAOUÏ.

**\* Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2015.**

***(Adopté à l'unanimité.)***

**M. le MAIRE.**- Nous allons entamer l'analyse des rapports qui figurent à notre ordre du jour, mais au préalable, Madame Geier-Ghio, vous m'avez demandé la parole et je vous la donne volontiers.

**Mme GEIER-GHIO.**- Monsieur le Maire, chers amis, je tiens à vous remercier pour la démarche économique et écologique dans laquelle vous avez décidé d'inscrire le travail du Conseil d'Arrondissements et des élus. En effet, vous avez décidé, à partir de ce Conseil d'Arrondissements, de dématérialiser certains des rapports soumis au vote en les envoyant à chaque élu en version numérique. Nous pouvons ainsi nous réjouir de cette initiative respectueuse de l'environnement et porteuse d'une approche pratique et moderne du travail des élus. Enfin, je souhaite féliciter les services de la Mairie du 6-8 qui effectuent ce travail de préparation des Conseils sous la houlette de Mme le Directeur Général des Services. Merci pour votre attention.

**M. le MAIRE.**- Merci, Madame Geier-Ghio. Merci effectivement aux services pour le travail qui a été fait. Vous avez bien fait de les féliciter et de les encourager. Ce que je constate au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en matière de dématérialisation démontre que la Ville de Marseille, de ce point de vue-là, en tout cas parmi les institutions de notre territoire, n'est pas en retard, bien au contraire.

**Rapport n° 15-27530/45 DVSCJ**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire.**

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Ce rapport a pour but d'approuver le règlement fixant les dispositions générales applicables aux accueils périscolaires, ainsi que les dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire : garderie du matin et du soir, accueil périscolaire de la pause méridienne 11h30/13h30, les études surveillées et l'accueil du mercredi matin, les temps d'activités périscolaires. Ce règlement et ces dispositions particulières sont applicables dès la rentrée 2015-2016. Je vous demande de voter ce rapport.

**Mme LEVY MOZZICONACCI**.- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite dire un mot sur ce premier rapport concernant la mise en place du temps d'accompagnement périscolaire. Je pense que la plupart des membres présents sont au courant des problématiques qu'ont apportées les retards de paiement aux associations ces derniers mois, notamment sur notre secteur, puisqu'une association a arrêté l'activité qu'elle devait remplir au niveau de nos écoles. Ce délai dans le paiement aux associations est assez inquiétant et, de fait, certaines associations ont dès à présent montré leur volonté de se retirer du dispositif à la rentrée.

D'autre part, aujourd'hui, et on le verra au Conseil Municipal de lundi, la Mairie n'est pas en capacité de présenter les résultats des appels d'offres. C'est important, puisque, ne pouvant les voter au Conseil Municipal, nous ne serons pas en capacité nous-mêmes, élus, de pouvoir les voter avant le prochain Conseil Municipal, ce qui entraîne bien évidemment au niveau des associations un dysfonctionnement majeur puisque aujourd'hui elles ne peuvent pas recruter les intervenants au niveau de ces activités

périscolaires. Je vous laisse donc envisager les problèmes que nous allons rencontrer à la rentrée.

On nous avait également annoncé que l'accession à ces temps d'accompagnement périscolaires pouvait se mettre en place dès la fin de l'année, ce qui est de fait reporté à la rentrée.

Notre groupe est très inquiet et cette inquiétude sera portée au Conseil Municipal, en espérant que tout cela sera réglé au plus tôt pour que ces associations puissent répondre positivement à l'appel d'offres de la Mairie.

Je voulais également profiter de ce premier rapport pour vous dire que nous sommes totalement satisfaits, puisque la Ville a été obligée de répondre à la demande de notre groupe et qu'une commission d'enquête va se mettre en place notamment sur le fonctionnement de ces temps d'accompagnement périscolaires et va pouvoir pendant 6 mois évaluer les coûts réels de ces activités et les comparer aux coûts annoncés par le Maire de notre Ville.

Enfin, je tenais à vous dire que nous sommes ravis que la gratuité ait été associée à cet accompagnement des temps périscolaires. Vous savez combien nous étions attachés à cette gratuité. Je tiens à associer notre groupe, comme je le fais chaque fois au Conseil Municipal, et je le fais également aujourd'hui ici au Conseil d'Arrondissements, et vous dire que nous sommes toujours disponibles pour travailler dans la mise en place d'un projet éducatif de territoire qui aujourd'hui n'existe pas encore sur cette ville.

Je vous remercie.

**Mme CAULE.**- Il m'a été dit que les parents d'élèves recevraient des flyers et des circulaires pour inscrire leurs enfants

dans la semaine précédant la rentrée scolaire du mardi 1<sup>er</sup> septembre. Les parents pourront à ce moment-là poser toutes les questions qu'ils souhaiteront aux associations, puisqu'elles seront là. Il nous a été dit également que le mardi 1<sup>er</sup> septembre les TAP seraient en place dans les écoles.

**M. le MAIRE.**- Quelques précisions que je souhaite apporter sur les retards de paiement : je les regrette d'autant plus que l'association à laquelle vous faites allusion est une association qui fournit un excellent travail et que la Ville de Marseille depuis très longtemps a contribué à créer, encourager, installer et développer. C'est une association que nous connaissons particulièrement bien et qui était intervenue sur ces dossiers des rythmes scolaires, alors même qu'elle ne partageait pas la philosophie de la réforme, à ma demande personnelle. Les retards de paiement sont essentiellement dus à l'ampleur de la tâche qui n'avait pas été anticipée, pas plus que le reste, par le décret idéologique qui a créé la réforme des rythmes scolaires et qui pèse d'ailleurs tout autant sur les services de la Ville que sur ceux du Payeur qui n'arrive pas à faire face à l'ampleur de la tâche, d'autant qu'il a fait l'objet d'une malencontreuse affaire de débet, pour les initiés, et qu'il met une particulière acuité à vérifier tous les paiements, ce qui est la cause du retard.

S'agissant de la commission d'enquête, je voudrais rassurer ceux qui ne seraient pas familiers des termes juridiques, il s'agit d'une commission d'enquête telle qu'elle est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales et reprise par le règlement intérieur de la Ville de Marseille, constituée uniquement de conseillers municipaux et qui est de droit, dès lors qu'il y a un

certain nombre de conseillers municipaux qui la demandent -de mémoire, ce doit être 10 ou 20 %, je ne me souviens plus. En tout cas, à partir du moment où elle a été demandée par le groupe socialiste réunissant un certain nombre d'élus, elle était de droit. Cela veut dire que 10 élus vont se pencher sur les questions qui seront posées. Je dois vous dire que, souvent, cette commission d'enquête se transforme en arroseur arrosé. J'ai le souvenir que votre mentor, Madame Lévy Mozziconacci, sous le précédent mandat, avait sollicité la création d'une commission d'enquête sur les périmètres de restauration immobilière et que les conclusions avaient été totalement à l'inverse de ce qu'il annonçait, avançait et proclamait depuis des mois sur le prétendu désastre du résultat des périmètres de restauration immobilière.

S'agissant en particulier du coût de la réforme des rythmes scolaires, il sera particulièrement intéressant de vérifier ce qu'il sera, parce que vous contestez un coût annoncé à 22 M€, alors que la Ville de Lyon, par l'intermédiaire de ses élus de la majorité municipale lyonnaise, viennent d'annoncer 16 M€ pour une population scolaire moitié moindre que la nôtre, mais cela vaut aussi pour la population générale. Il ne serait pas étonnant qu'au final on soit malheureusement au-dessus de 22 M€, mais nous aurons effectivement l'occasion d'en discuter lors de cette commission.

**Le rapport 15-27530/45 DVSCJ est adopté à l'unanimité**

**RAPPORT 15-27682/46 DGUP**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –  
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC – Exonération des redevances  
d'occupation du domaine public pour la Fête du Vent les 19 et**

**20 septembre 2015 sur les plages du Prado et Vivacité Festival des Associations le 6 septembre 2015 au Parc Borély .**

Rapporteur : Mme MARTINOD.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le présent rapport a pour objet d'exonérer des redevances d'occupation du domaine public les manifestations suivantes organisées par la Cité des Associations : Vivacité le 6 septembre pour un montant de 14.100 €, et la Fête du Vent les 19 et 20 septembre sur les plages du Prado pour un montant de 1.410 €. Ces exonérations sont justifiées par le caractère d'intérêt général et le but non lucratif de ces associations. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

**Le rapport 15-27682/46 DGUP est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27683/47 DGUP**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –  
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC – Exonération des redevances  
d'occupation du domaine public – Manifestation Rendez-vous  
aux Jardins les 6 et 7 juin 2015 au Parc Borély.**

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet d'exonérer des redevances d'occupation du domaine public les exposants à la manifestation Rendez-vous aux Jardins qui s'est tenue les 6 et 7 juin 2015 dans le parc Borély. Cette exonération est justifiée par le motif d'intérêt général, manifestation invitant chaque année le grand public à profiter de nos 54 parcs et jardins municipaux. Je rajoute que, sur

notre secteur, c'est une trentaine de jardins décentralisés et de jardins partagés officialisés, dont le jardin des Anges que nous avons inauguré la semaine dernière avec vous, Monsieur le Maire, et le Président Carreno du CIQ ici présent que je salue. Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce rapport et je vous remercie.

**Le rapport 15-27683/47 DGUP est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27713/48 DSFP**

**DELEGATION GENERALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 8<sup>e</sup> arrondissement – Place de l'Honnêteté – La Plage – Echange de biens immobiliers avec la copropriété Prado Plage 4.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par délibération en date du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de la Place Muselier et de la Place de l'Honnêteté en continu. A l'occasion des études pré-opérationnelles, il s'est avéré que des régularisations foncières étaient nécessaires afin que la Ville puisse être propriétaire de la totalité des parcelles sur lesquelles elle va réaliser des travaux. La Ville s'est rapprochée de la copropriété Prado Plage 4. Au terme de négociations amiables, il est convenu d'un accord pour échange de biens réalisé sans soulte et validé par l'avis de France Domaine. La Ville cède à Prado Plage un tènement sis traverse Zinina d'une superficie de 3 m<sup>2</sup> qui appartenait au domaine public. Il convient au préalable de constater cette désaffectation et d'approuver son



déclassement du domaine public. La copropriété Prado Plage cède à la Ville deux tènements situés impasse Gévy pour une superficie respective de 173 m<sup>2</sup> et 4 m<sup>2</sup>. Les modalités de cet accord sont fixées dans la promesse synallagmatique d'échange jointe en annexe. Merci de voter ce rapport.

**Le rapport 15-27713/48 DSFP est adopté à l'unanimité**

**Abstention de M. MENCHON**

**Rapport 15-27719/49 DSFP**

**DELEGATION GENERALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 8<sup>e</sup> arrondissement – Sainte-Anne – Boulevard Michelet – Constitution de quatre servitudes de passage à titre onéreux au profit de la SNC Marseille Michelet.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Ce rapport nous demande d'approuver la convention de constitution de trois servitudes de passage en tréfonds et une servitude de passage en voirie en lien avec une opération de construction d'un ensemble immobilier sur une parcelle située 134 boulevard Michelet. Cette convention est conclue entre la Ville, propriétaire du fonds servant, et la SNC Marseille Michelet, propriétaire du fonds dominant, moyennant le prix de 281.325 €, au vu de l'avis des domaines.

**M. CANICAVE**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que c'est la deuxième fois que l'on vote ce projet de délibération concernant des servitudes de passage. La première fois, j'étais déjà intervenu en m'inquiétant un peu du fait que l'on

n'était pas très informés de ce projet. Je n'ai pas eu d'autres informations émanant de la Mairie, j'en ai eu en direct, je le disais hier à la commission, en me rendant chez Renault Michelet pour des raisons personnelles, où le projet est largement explicité. J'aurais aimé que les élus soient informés avant le public. Ce projet a certainement son intérêt, mais je le trouve gigantesque : 600 logements, une maison de retraite, une crèche, des espaces publics, des bureaux, des parkings. Il va avoir un impact non négligeable sur ce quartier dont les habitants sont d'ailleurs un peu inquiets, ils nous l'ont dit. Surtout, j'aurais aimé qu'il y ait une concertation et une réflexion sur les conséquences sur l'espace public de ce flot d'arrivants. 600 logements, cela fait beaucoup de personnes. Cela va certainement nécessiter des aménagements dans les écoles, il va y avoir des problèmes de stationnement et de circulation, des problèmes d'espaces publics à gérer.

Donc, je suis un peu surpris que l'on attaque cette construction par des questions techniques de servitudes qui sont nécessaires, parce qu'avant de faire les travaux il faut tout prévoir. J'aurais aimé qu'en Mairie de Secteur, je le disais hier à M. Djiane, on ait un peu de précisions, voire une réflexion commune sur le devenir de ce quartier. Outre le départ de Renault Michelet dont les surfaces seront divisées par 5, ce qui va avoir un impact sur l'emploi dans ce quartier, surtout l'afflux de personnes nouvelles va certainement générer des difficultés et je crois qu'il serait bon qu'ensemble on y réfléchisse.

**M. DJIANE.**- Monsieur Canicave, ce projet est en cours d'instruction et Mme Caradec nous a donné la consigne qui est légale de ne pas communiquer sur un projet tant que le permis n'a

pas été délivré. Donc, nous avons respecté cette règle. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas eu d'information. Si Renault Michelet veut bien communiquer, c'est Renault Michelet. Mais nous, à la Mairie, sommes obligés de respecter les règles que l'on nous impose.

**M. le MAIRE.**- Je rajouterai simplement que, s'agissant du rapport que nous votons, le propriétaire demande la constitution de servitudes et paye la Ville de Marseille. Cela nous va très bien, c'est à ses risques et périls. S'agissant de la demande de permis de construire, elle est effectivement en cours d'instruction. Je le répète : il n'est pas question de mettre sur la place publique l'analyse des demandes de permis de construire qui sont dans les services. Je rajoute simplement qu'à l'époque de la concertation sur le PLU, la possibilité de construire à cet endroit-là, à la place des établissements Renault, avait fait l'objet d'une concertation et la Présidente du CIQ et de la Fédération des CIQ du 8<sup>e</sup> arrondissement, ici présente, s'en souvient évidemment. Cela n'avait d'ailleurs pas fait l'objet de débats très importants ni de protestations majeures. Je précise enfin qu'il s'agit, comme souvent, d'un terrain privé et que l'on ne peut pas empêcher le propriétaire de vendre le terrain. Il l'avait fait, d'ailleurs, plutôt de façon élégante, puisqu'il avait lancé un appel à projet sur lequel il y avait eu beaucoup d'architectes qui avaient concouru, il avait créé un jury, tout cela avait été fait avec beaucoup de qualité. Je termine en disant, Monsieur Canicave, que s'opposer à des projets soi-disant gigantesques, quand le gouvernement vote la loi ALUR qui permet de construire en ne respectant plus aucun COS par rapport à la taille de la parcelle, cela me paraît un peu contradictoire, mais on va

pouvoir l'aborder quand on va parler dans quelques instants de la proposition de modification du PLU.

**Le rapport 15-27719/49 DSFP est adopté à l'unanimité  
Abstention de l'ensemble de l'opposition de gauche**

**Rapport 15-27741/50 DEEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aménagement de la place  
Amiral Muselier et de la place de l'Honnêteté dans le 8<sup>e</sup>  
arrondissement – Approbation de l'avenant n°2 à la convention  
de mandat avec la Société Locale d'Équipement et  
d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM)**

Rapporteur : M. DJIANE.

Ce rapport nous demande d'approuver l'avenant n°2 à la convention de mandat relative à la maîtrise d'ouvrage confiée à la SOLEAM pour l'opération d'aménagement des places de l'Amiral Muselier et de l'Honnêteté. Depuis la délibération de décembre 2013 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 de cette convention, l'opérateur privé a réalisé et commercialisé la zone de bureaux implantée sous la place de l'Honnêteté. Des fuites ont été constatées par le preneur, confirmant des défauts d'étanchéité de la dalle supérieure des bureaux dont l'origine ne peut être déterminée. La reprise de cette étanchéité est à la charge de l'opérateur privé, mais, pour pouvoir la réaliser, il est nécessaire de procéder au préalable à l'enlèvement des terres recouvrant la dalle sur toute sa surface, protéger et gérer les accès des riverains et remettre en place les matériaux adaptés au revêtement de surface (sur environ

1.000 m<sup>2</sup>). Aussi est-il nécessaire de prendre en compte ces différents éléments dans le cadre d'un avenant n°2 à la convention initiale de mandat. Je vous remercie de voter ce rapport.

**Le rapport 15-27741/50 DEEU est adopté à l'unanimité**

**1 abstention (M. MENCHON)**

**Rapport 15-27776/51 DPE**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE  
COMMERCE – FISAC – Opération urbaine Marseille Tramway  
rue de Rome - Attribution d'une subvention à l'association  
Marseille Centre – Fédération des associations de commerçants  
du Centre-Ville de Marseille pour la mise en œuvre d'une action  
d'animation commerciale inscrite au programme FISAC –  
Approbation de la convention correspondante.**

Rapporteur : Mme ARAGONES.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il est proposé au Conseil d'Arrondissements d'approuver l'attribution d'une subvention de 7.600 € à la fédération Marseille Centre au titre de l'exercice 2015 pour la mise en œuvre d'une action d'animation commerciale dans le cadre du Plan d'action FISAC Rome. La fédération Marseille Centre organise une opération Rome Gastronomique qui consiste à organiser un déjeuner musical sur la rue de Rome et proposer des animations culinaires ainsi que des « apéro-mode » dans une ambiance musicale. Je vous remercie de voter ce rapport.

**Mme PALLOIX**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons avoir tout une série

de rapports sur ces subventions aux commerçants. Rassurez-vous, ce n'est pas là-dessus que je vais intervenir, mais je profite des associations pour « pirater » un peu, comme on fait d'habitude, et essayer de revenir sur un dossier qui a plus d'un an maintenant, dont j'ai été porteuse ici auprès de vous, Monsieur le Maire. A l'époque, je me souviens que je vous ai fait découvrir des choses dans votre secteur...

*(Rires.)*

**M. le MAIRE.**- En tout bien tout honneur, naturellement, pour les ricaneurs !

**Mme PALLOIX.**- Oui, quand vous allez savoir de quoi je parle ! D'autant qu'en plus nous avons l'honneur d'avoir au moins 3 bénévoles de cette association qui sont présentes, avec sa Présidente. Je veux parler bien entendu de la Maison du Vallon. Mesdames et Messieurs les Elus, vous avez dû avoir dans votre casier tout un dossier que la Présidente et ses collègues vous ont fait passer. Je trouve que cela vaut le coup de s'arrêter 5 minutes, parce que maintenant on est à un an, on sait qu'il y a un repreneur, mais ce repreneur ne sait pas trop où il en est, tantôt il a le pied dedans, tantôt il a le pied dehors, vu les réponses qu'il nous fait. Par contre, ces personnes ne sont pas restées les deux pieds dans le même sabot, puisqu'elles ont fait une pétition au Maire de Marseille et à la Présidente du Conseil Départemental pour leur annoncer qu'elles ne débranchent pas, bien au contraire, mais continuent leur lourd dossier et essaient de voir comment on peut sortir par le haut. Je sais que Mme Giner et Mme Ouret sont avec elles. Je sais aussi que vous travaillez beaucoup là-dessus. Mais à aujourd'hui, après 15 jours de mise en ligne de la pétition, on a plus de 1.600

signatures et lorsque vous regardez ne serait-ce que les commentaires, c'est vraiment quelque chose qui tient à cœur, mais pas que de la personne qui est passée par là, encore qu'il y a pas mal de parents et de grands-parents qui témoignent, mais les témoignages vont au-delà de Marseille dans le monde. Si quelqu'un sait traduire le chinois, on a même un Chinois qui nous a écrit sur la pétition, on aimerait bien savoir ce qu'il nous raconte ! Ce qui est intéressant, c'est de voir le nombre de médecins, de psychiatres, et des têtes connues, des gens très au fait de tout cela qui soutiennent cette association, et qui même, pour certains, implorent le Maire de Marseille pour que cette association puisse vivre dignement, dans de bonnes conditions. Je sais que vous avez fait des propositions pour le Tempo de Castellane, mais cela ne réunit pas toutes les conditions pour que les enfants -ce sont des enfants en bas âge, de 1 à 5 ans- et les parents puissent être accueillis dans de bonnes conditions. Donc, ce n'est pas un refus pour un refus, mais c'est simplement que ces bénévoles ont toute l'attention auprès des enfants et savent exactement comment on peut vraiment s'occuper d'eux et dans quelles conditions.

Aujourd'hui, ces bénévoles sont venus, ils peuvent vous remettre les pétitions, je crois qu'il y en a plus de 1.000. Je vous demande, Monsieur le Maire, que l'on puisse faire un point et qu'en même temps on puisse tous ensemble essayer de sortir de cette impasse, parce que de mois en mois on les renvoie. Soi-disant, c'était fini, au mois de juin ils devaient avoir signé et tout. En fait, ce n'est pas encore signé. On nous dit : peut-être au mois de septembre, peut-être au mois de décembre. C'est la guerre des nerfs. Ils ont fait cela tellement avec cœur, avec passion, que pour

eux c'est insoutenable. Je vous demande vraiment de le prendre en compte. Pour l'instant, tous les courriers que nous avons faits étaient sur Marseille, mais s'il le faut, on ira bien plus haut, si l'on n'arrive pas à obtenir que cette association, comme d'autres associations dont nous profitons du bénévolat, puisse encore être dans notre quartier, et surtout pour les bambins qui grandissent et qui sont reconnaissants de ce qu'ils ont appris et de ce qu'ils ont fait avec leurs parents dans cette association. Je vous remercie de votre attention.

**M. le MAIRE**.- Merci, Madame Palloix. Je vais donner successivement la parole à Mme Ouret puis à Mme Giner. Si vous avez la possibilité d'aller plus haut, surtout ne vous en privez pas. Si vous trouvez au gouvernement une oreille attentive qui puisse améliorer la situation de cette association qui le mérite effectivement, personne n'en disconvient, ne vous gênez pas. Vous aurez peut-être la possibilité que le regard soit plus bienveillant envers Marseille que quand c'est le Maire de Marseille qui le demande.

**Mme OURET**.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, à la suite de la demande de notre Maire, M. Yves Moraine, je me suis occupée de ce dossier concernant notre secteur du 6-8. J'ai reçu Mme la Directrice qui est présente, Marie-France, le 27 février 2015, avec 2 ou 3 autres personnes. Nous avons convenu à ce moment-là d'un rendez-vous au centre d'animation de la rue Falque afin de leur faire visiter le local, puisque l'on avait pensé que c'était à côté du métro, donc que les gens pouvaient venir facilement et ne pas être trop éloignés par rapport à ce qu'ils avaient en ce moment, parce qu'il y a une cour intérieure,



un salle assez grande et un petit local à côté. Nous y sommes allées aussi avec Mme GINER, puisque nous sommes allées visiter la Maison du Vallon pour voir exactement comment c'était installé et quels seraient éventuellement les travaux à faire. A la suite de cette réunion, le service technique et M. BONISTALLI sont allés sur place pour voir les travaux que l'on pourrait faire pour faire arriver l'eau dans la salle, pour que les mamans puissent s'occuper des bébés d'une façon optimale.

Le 10 avril, nous avons reçu un courrier de Mme la Directrice de la Maison du Vallon nous disant qu'après le Conseil d'Administration, il avait été décidé que les locaux n'étaient pas adaptés à leurs besoins. On en a parlé avec Catherine Giner, je lui passe la parole puisque après ça se passe au niveau de la Mairie centrale.

**M. le MAIRE.**- Exactement. Mme Giner va compléter la réponse pour ce qui concerne la Mairie centrale. Je rajoute pour ma part que l'engagement que j'avais pris sur votre première interpellation a été tenu. On a essayé de trouver, pour ce qui concerne les compétences et les locaux dépendant de la Mairie de Secteur, une solution. On s'est beaucoup engagé. Je comprends parfaitement que, pour des questions techniques, les locaux ne conviennent pas, même si l'on était allé assez loin, puisqu'on avait reçu les services techniques de la Mairie centrale pour faire un certain nombre d'adaptations. Je comprends parfaitement que cela ne convienne pas. J'ai beaucoup plus de mal à comprendre et à admettre que l'on ait déclaré à la presse que la Mairie de Secteur n'avait rien fait.

**Mme GINER.**- D'abord je voudrais remercier Marie-France Ouret parce qu'elle s'est vraiment donnée à fond sur ce sujet et que l'on a réellement essayé de trouver beaucoup de solutions. Je vous salue, Mesdames. Dès que l'on a su qu'il y avait ce problème par rapport au CCAS qui récupérait et vendait les locaux, on a fait des réunions. On en a parlé avec Mme Caradec, on en a parlé avec Mme Deschamps, parce qu'on voulait trouver du foncier Ville. Il se trouve que l'on n'a pas trouvé de foncier Ville. On s'est vraiment emparé du problème, on a vraiment cherché et on n'a pas trouvé. Aujourd'hui, on est à la recherche de deux fonciers : un foncier pour la Sauvegarde et un foncier pour l'EPE qui pourraient être sur les mêmes locaux que la Maison du Vallon, puisqu'ils seraient complémentaires. On a trouvé des locaux dans le privé, on est en train de négocier les tarifs de location parce qu'ils sont trop chers. Simplement, on ne peut pas, à chaque fois que l'on a une piste, en parler à la terre entière parce qu'il faut attendre que ça évolue. On est sur des locaux de 800 m<sup>2</sup> sur lesquels il y aurait une mutualisation avec plusieurs associations, notamment l'EPE et la Maison du Vallon. Il y a un extérieur qui fait un peu plus de 100 m<sup>2</sup>. C'est dans le centre ville, c'est bien desservi. Ce n'est pas encore finalisé, mais on est dessus. Cela prend du temps parce qu'il faut chercher, il faut trouver. Dans le domaine privé, c'est plus compliqué. On est en train de finaliser cela, mais ce n'est pas encore fait. Je vous assure qu'il faut du temps et je ne veux pas entendre que nous ne faisons rien. Autant au niveau de la Mairie centrale que de la Mairie de Secteur, je vous affirme haut et fort que le travail est fait. Simplement, on ne trouve pas comme cela 400 m<sup>2</sup> d'un côté, 800 m<sup>2</sup> de l'autre sous le sabot d'un cheval. On y travaille. Mme Caradec s'est mise à fond dessus aussi, Mme Deschamps des

services de la Ville aussi, et vraiment, croyez-moi, on y travaille et on va y arriver. Il faut être patient, c'est tout.

En tous les cas, une chose est sûre : nous sommes tout à fait au fait du travail que vous faites, sinon on n'aurait pas fait tout ça. On sait que le travail que vous faites est bon pour les familles et pour les enfants, on vous en remercie. Laissez-nous aussi travailler, ne soyez pas si intransigeants. Je vous garantis que c'est important pour nous et que nous cherchons une solution. Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. le MAIRE.-** Merci beaucoup. Je vais revenir au rapport. Madame Palloix, vous avez « piraté » et vous avez bien fait de le faire. Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport n° 51.

**Le rapport 15-27776/51 DPE est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27780/52 DPE**

**DÉLÉGATION VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Programme FISAC d'intervention en faveur des commerces de proximité – Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre – Fédération des associations de commerçants du Centre-Ville de Marseille pour le recrutement d'un animateur FISAC – Approbation de la convention correspondante.**

Rapporteur : Mme ARAGONES.

Il est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention de 24.000 € à l'association Marseille Centre au titre de l'exercice 2015 pour le recrutement d'un animateur FISAC dans le cadre du

Plan d'activité FISAC Rome. Cet animateur sera chargé de la réalisation du programme FISAC, de la présentation aux commerçants du dispositif et de l'élaboration des rapports pour le comité de pilotage. Il sera recruté à temps partiel sur une durée correspondant à celle du FISAC.

Il vous est également demandé d'approuver la convention entre la Ville et l'association Marseille Centre.

**Le rapport 15-27780/52 DPE est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27788/53 DPE**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE  
COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association  
Commerce 13, Objectif 2013 pour la réalisation d'un programme  
d'actions pour les fêtes de fin d'année 2015 – Approbation  
d'une convention.**

Rapporteur : Mme ARAGONES.

Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention de 4.500 € à l'association Commerce 13, Objectif 2013 qui a pour but de développer l'animation et l'attractivité commerciale du quartier de la rue de Rome. Cette association animera, dans le cadre de *Septembre en mer* un défilé de mode et une dégustation de coquillages, ainsi que pour les fêtes de Noël une parade de figurines Disney.

**Le rapport 15-27788/53 DPE est adopté à l'unanimité**

**1 abstention (M. MENCHON)**

**Rapport 15-27815/54 DPE**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE  
COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association des  
Commerces de la Butte pour la réalisation de son programme  
d'animation 2015 – Approbation d'une convention.**

Rapporteur : Mme ARAGONES.

Toujours pour l'attribution d'une subvention à l'association des Commerces de la Butte, cette fois, pour la réalisation de son programme d'animation 2015. La participation de la Ville s'élèvera à 14.000 € et les animations concerneront d'une part la réalisation de la 7<sup>e</sup> édition de la Guinguette Moderne sur le cours Julien, et d'autre part les illuminations et les décorations sur le quartier pour les fêtes de fin d'année.

**Le rapport 15-27815/54 DPE est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27817/55 DASS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET  
SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA  
SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations  
oeuvrant en faveur des familles – 2<sup>e</sup> répartition 2015.**

Rapporteur : Mme VANNUCCHI.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il est proposé au Conseil ce soir d'approuver l'attribution de subventions pour des associations oeuvrant en faveur des familles pour un montant total de 22.500 €. C'est la 2<sup>e</sup> répartition. Pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, cela concerne l'EPIS, 68 rue de Rome. Je vous propose 2.500 € de subvention, en ajoutant que l'objectif de

cette association est d'exercer principalement une action préventive pour éviter le retrait des enfants du milieu familial en cas de conflit.

**M. CANICAVE**.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est le même cas que l'an dernier : Président de l'association qui vient d'être nommée, je ne participerai pas au vote.

**M. MENCHON**.- Nous comptons faire une intervention en faveur de la Maison du Vallon, intervention que nous ne ferons pas, puisqu'elle a déjà eu lieu. On a noté la bonne volonté d'au moins 3 élus de votre majorité et de ceux qui sont en charge de ce dossier de trouver une solution au problème qui est aujourd'hui urgent. Je tenais à vous en remercier et nous en reparlerons peut-être la prochaine fois.

**Le rapport 15-27817/55DASS est adopté à l'unanimité**

***(M. CANICAVE ne prend pas part au vote)***

#### **Rapport 15-27819/56 DIRCA**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE –  
SERVICE ÉTUDES ET CONDUITE D'OPÉRATIONS –  
Aménagement et installation du Musée des Arts Décoratifs, de  
la Faïence et de la Mode au Château Borély, situé 135 avenue  
Clot Bey – 8<sup>e</sup> arrondissement – Approbation de deux protocoles  
transactionnels entre la Ville de Marseille et la Société INEO  
Provence et Côte d'Azur.**

Rapporteur : M. DETAILLE.

**M. le MAIRE**.- C'est l'occasion de féliciter et M. Detaille et les services de la Mairie des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, le service de la Culture et de la Communication dirigée par Cécile Senes, le service Technique

dirigé par Jacky Teglia, pour l'organisation parfaite du 20<sup>e</sup> anniversaire de Musique à Bagatelle, la qualité du décor, la qualité des prestations, unanimement louées. C'est un travail énorme, que personne ne voit, parce que évidemment on ne voit pas les trains qui arrivent à l'heure, sauf moi, donc je les félicite.

*(Applaudissements.)*

**M. DETAILLE.**- Qu'il en soit de même pour jeudi et vendredi prochains. Je vous invite tous à venir nombreux.

Le rapport concerne l'installation de notre joli musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode au Château Borély. Il est proposé au Conseil d'Arrondissements d'approuver deux résolutions amiables de litiges opposant la Ville de Marseille à la société INEO Provence dans le cadre de l'opération d'aménagement. Il s'agit du marché lot n°8, électricité courants faibles et courants forts, phase bâtiment, et du marché lot n°5, éclairage muséographique. Les protocoles transactionnels sont annexés au présent rapport et je vous propose de le voter.

**Le rapport 15-27819/56 DIRCA est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27823/57 DASS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 2<sup>e</sup> répartition 2015 – Budget 2015.**

Rapporteur : Mme OURET.

Il est proposé d'autoriser le versement de la 2<sup>e</sup> répartition 2015 et d'attribuer les subventions complémentaires animation globale en faveur d'équipements sociaux et associations

partenaires par voie d'avenant. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement sont concernés : le Centre Social Mer et Colline, 49.647 €, en supplément des 10.000 € qui avaient été versés suite à la délibération du 15 décembre 2014 ; le Centre socioculturel du Roy d'Espagne, 44.778 €, également en supplément des 10.000 € ; le Centre socioculturel Saint-Giniez-Milan, 39.647 €, également en sus des 10.000 € déjà versés.

**Le rapport 15-27823/57 DASS est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27827/58 DIRCA**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE –  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD – Réhabilitation  
du Gymnase de la Verrerie – 40, traverse de la Marbrerie – 8<sup>e</sup>  
arrondissement – Approbation du protocole transactionnel  
entre la Ville de Marseille et le SAS Cavataio représenté par  
Maître Vincent de Carrière pour le règlement du solde du  
marché de travaux n°12/1138.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, suite à un incendie partiel sur le gymnase de la Verrerie, des travaux de réhabilitation avaient été votés. L'une des sociétés détentrices d'un marché, la société Cavataio, a été placée en liquidation judiciaire. Il est question dans ce rapport d'approuver le versement des sommes dues au mandataire judiciaire désigné, à savoir Maître Vincent de Carrière. Je vous demande d'approuver ce rapport.

**Le rapport 15-27827/58 DIRCA est adopté à l'unanimité**



**Rapport 15-27831/59 DPE**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE  
COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association des  
Commerçants de Vauban pour la réalisation d'une décoration  
de quartier lors des fêtes de fin d'année 2015 – Approbation  
d'une convention.**

Rapporteur : Mme ARAGONES.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3.000 € à l'association des Commerçants de Vauban pour la mise en place sur le noyau villageois d'une décoration de Noël lors des fêtes de fin d'année et d'approuver la convention entre la Ville et l'association précisant les conditions d'utilisation et le versement de cette subvention.

**Le rapport 15-27831/59 DPE est adopté à l'unanimité  
1 abstention (M. MENCHON)**

**M. le MAIRE**.- Vous vous abstenez pour Vauban, mais vous votez pour la Butte. Je ne demande pas d'explication, je le note : M. Menchon vote la subvention à l'association des Commerçants de la Butte, mais s'abstient sur la demande de subvention de l'association des Commerçants de Vauban.

**Rapport 15-27841/60 – DAH**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET  
HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE  
L'HABITAT – ZAC du Rouet – 8<sup>e</sup> arrondissement – Approbation  
du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport nous propose d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité joint en annexe relatif à la ZAC du Rouet établi par la SOLEAM au 31 décembre 2014, comprenant un bilan financier prévisionnel avec un budget de 74.286.260 €. Il est également proposé d'approuver la participation de la Ville de Marseille à l'équilibre du bilan pour un montant de 21.878.874 €, inchangé au regard du précédent compte-rendu annuel. La Ville a déjà versé 21.098.980 €, et le solde de 779.894 € fera l'objet de deux versements ultérieurs, l'un en 2015 et l'autre en 2016.

**M. le MAIRE.**- Mme Palloix souhaite intervenir sur la ZAC du Rouet. Cela nous rappelle notre jeunesse !

**Mme PALLOIX.**- Monsieur le Maire, à part la jeunesse -car c'est vrai que cette ZAC commence à se faire vieille, puisqu'elle est de 1999, cela fait un bout de temps- je vais m'abstenir et je vais vous expliquer pourquoi je vais m'abstenir. Au départ, on a été obligé d'un peu secouer le cocotier, parce que c'était simplement des habitations et rien d'autre, et finalement on a vu quand même les choses s'améliorer dans le bon sens. On est arrivé à reloger la plupart des habitants qui étaient expropriés, et pour cause, on leur enlevait leur appartement, on leur cassait leur maison. On est arrivé à avoir une crèche, bientôt un groupe scolaire. Mais on l'a l'impression qu'elle n'est pas terminée, parce que l'on retrouve encore des rues pas terminées, des trottoirs pas finis, une anarchie complète au niveau du stationnement, et en même temps on a une place qui était dite dans le contrat « place paysagère », qui a tout d'une place mais rien d'un paysage.

**M. le MAIRE.**- C'est un paysage minéral !

**Mme PALLOIX.**- Où avez-vous vu un paysage minéral ? Soyons sérieux : c'est une dalle de béton. Une place, pour moi, c'est un peu comme la jolie petite place que l'on a faite à Vauban ou dans d'autres quartiers, où l'on a fait des places qui ressemblent à quelque chose, avec des fleurs. Là, il y a des piquets et des poubelles, mais c'est tout, il n'y a même pas un banc. C'est dommage que M. Malrait ne soit pas là. On avait aussi parlé d'avoir sur cette place la possibilité d'une stèle pour rassembler tous les jeunes -parce que malheureusement ce ne sont que des jeunes- qui sont morts pour nous défendre et pour que la France reste la France que l'on connaît maintenant. Je crois que c'était important de l'avoir, comme sur le boulevard Vauban où l'on a fait une petite stèle. Je trouve que cela a un peu plus d'allure. Or, aujourd'hui on nous dit : non, plus cela, c'est terminé, on va mettre quelque chose sur le mur du groupe scolaire. Si c'est pour faire cela, ce n'est pas la peine, on peut les laisser où ils sont. Les plaques sont très jolies, d'ailleurs, c'est Mme Patricot-Magnat qui les avait mises, elles sont très belles, elles sont neuves. Le problème est que le 8 mai et le 11 novembre, on est plusieurs à faire les commémorations, on se rend compte que, de la Madrague de Montredon, en passant par le Rouet, il n'y a que le Rouet qui n'a pas sa stèle. Tous ont au moins un monument aux morts. Je fais le parcours depuis des années, c'est la 15<sup>e</sup> année que je suis là, et je vois que l'on a eu la délicatesse de faire quelque chose qui ressemble à quelque chose. Au Rouet, on a la chance -ou la malchance, je ne sais pas comment on peut le prendre- d'avoir la ZAC qui n'est pas terminée. Cela me ferait mal de voir que l'on remet une plaque sur un mur, surtout sur un groupe scolaire. C'est juste en face. Cela permettrait de mettre quelques fleurs et d'avoir quelque chose d'un peu joli. J'aimerais que

cette ZAC ressemble à un noyau villageois, et pour l'instant elle ressemble à un tas de béton, c'est tout. Essayons de faire les choses un peu plus sympathiquement. Marseille en fleurs, ce serait aussi la ZAC du Rouet en fleurs. Merci.

**M. le MAIRE.-** Merci, Madame Palloix. Je ne vais pas revenir sur tout. Il y a d'ailleurs un certain nombre de choses que je partage avec vous sur ce dossier-là. Ce que je partage surtout, c'est que je crois que le quartier du Rouet a formidablement évolué par rapport à la situation que nous avons trouvée en 1995. Cela a été un travail énorme et le combat que vous avez mené a finalement participé d'un bon résultat et je l'admets volontiers, comme vous admettez que cela a été quand même positif, au final.

S'agissant des deux sujets que vous évoquez, pour la place je parle bien de béton, donc de minéral, on parle de la même chose. Pour les bancs, il se trouve que les riverains n'en veulent pas, donc c'est un peu difficile. S'agissant de la stèle, ce n'est pas un engagement que je prends, je demande simplement que l'on veuille bien interroger les services de la Ville en charge de la construction de ce bâtiment pour voir si l'on ne peut pas envisager, en même temps que les travaux, la création d'une stèle qui ne soit pas à l'intérieur de l'école, mais à l'extérieur, de façon qu'elle soit visible de la rue et que l'on puisse faire les commémorations à l'extérieur, sans avoir à ouvrir l'école. Cela doit être possible dans le cadre des travaux et me paraîtrait assez justifié. Donc, il faut interroger les services de la DIRCA et qu'eux-mêmes interrogent les architectes attributaires qui vont nous dire si c'est possible ou pas, par rapport au droit moral sur l'œuvre, etc.

**Le rapport 15-27841/60 DAH est adopté à l'unanimité  
Abstention de toute l'opposition de gauche.**

**Rapport 15-27847/61 DGUAH**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET  
HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville  
Intercommunal 2015-2020.**

Rapporteur : M. FARHI.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, vous savez que de 1995 à 1997 le Maire de Marseille était Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Ville, et c'est dans ce cadre-là d'ailleurs qu'a été créé le Contrat de Ville. Il est proposé cette année d'approuver le Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020 et d'inscrire les dépenses à la charge de la Ville de Marseille aux budgets 2015 et suivants.

Le Contrat de Ville concerne 35 quartiers prioritaires pour Marseille et 38 à l'échelle de Marseille Provence Métropole, ce qui fait une population de 235.087 habitants qui sont concernés. Ce contrat couvre 4 piliers : celui de la cohésion sociale, celui du cadre de vie et du renouvellement urbain, celui du développement économique et celui de l'emploi, et vous vous doutez que j'y suis particulièrement attaché, et le 4<sup>e</sup> pilier est celui des valeurs de la République et de la citoyenneté. En ce qui concerne notre secteur, c'est le quartier du cours Julien qui est particulièrement concerné par le Contrat de Ville Intercommunal. Donc, je vous demanderai d'approuver ce Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020.

**M. CATANEO**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le hasard de l'ordre du jour a fait

que, pour l'instant, nous avons voté tous vos rapports. Pour celui-ci, nous allons voter contre. Ce n'est pas un mystère, puisque, derrière des mots gentils de politique de la ville, il y a en fait un gouffre sans fond, un tonneau des Danaïdes depuis plus de 20 ans, on jette des deniers publics dans des projets qui n'aboutissent pas, de l'aveu même de certains de vos collègues. Partisans aussi de la préférence nationale que nous mettrons dans la légalité dès que nous le pourrons, nous ne pouvons cautionner une préférence étrangère de fait. C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres encore que notre groupe votera contre ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas parce que les résultats de la politique dite « Politique de la Ville » ne sont pas toujours visibles ni aussi probants que nous le voudrions que cette Politique de la Ville est pour autant inutile. Comment peut-on voter contre une politique qui vise à promouvoir la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, et les valeurs de la République ? Bien sûr, on ne sauvera pas tout le monde, mais on améliore, on sert de soupape. Allez voir un peu le travail exceptionnel que fait le centre social du cours Julien, et vous allez voir que ce n'est pas un tonneau des Danaïdes inutile. 90 % des enfants qui sont là sont des enfants français, Monsieur Cataneo. Cela ne veut pas dire, d'ailleurs, que dans notre philosophie il ne faut pas s'occuper des enfants étrangers. Mais même si l'on devait entendre la vôtre, ce qu'à Dieu ne plaise, cela ne réglerait absolument pas le problème, parce qu'il s'agit d'enfants français, Monsieur Cataneo. Nous sommes conscients des imperfections, nous trouvons que, parfois, nous allons effectivement trop loin dans la politique de l'assistanat, mais cette Politique de la Ville est

absolument indispensable, elle est en particulier indispensable à la Ville, et si j'ai un regret c'est que les décisions du gouvernement ont fait que, malheureusement, on n'a plus cette politique de la ville dans le quartier de la Madrague de Montredon. Ceux qui se mobilisent pour d'autres causes auraient pu se mobiliser aussi à ce moment-là.

**Le rapport 15-27847/61 DGUAH est adopté à la majorité  
2 voix contre (MM. CATANEO et MAZET)**

**Rapport 15-27854/62 DAH**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements – Approbation de l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement n°10/669 entre la Ville et le GIP-MRU.**

Rapporteur : Mme HOCHFELDER.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, schématiquement la ZUS Centre Nord va du boulevard Oddo à la Préfecture et jusqu'aux Docks de la Joliette. Il est proposé dans ce rapport d'approuver l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement n°10/669 conclue entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour permettre les actualisations financières liées aux évolutions du projet et à la nouvelle répartition de financement. Ce changement concerne principalement l'actualisation du montant des subventions de la Ville au titre des opérations de création de logements sociaux pour un montant total qui passe de 3.672.537 € à 3.621.201 €. Cette baisse s'explique

essentiellement par l'achèvement de plusieurs opérations et l'actualisation de montants de travaux réalisés par rapport aux montants prévisionnels.

Il s'agit également d'actualiser le montant des subventions de la Ville sur des opérations de réhabilitation pour un montant total qui passe de 785.501 € à 672.499 €. Cette baisse est due à la réalisation de certaines opérations de réhabilitation dans d'autres cadres opérationnels. L'adaptation des opérations d'ingénierie et conduite de projet dont le montant total passe de 812.556 € à 773.520 €.

Il est également proposé de porter au 31 décembre 2018 l'échéance de la convention en cohérence avec le planning des opérations. C'est un peu technique. Vous avez l'avenant qui vous a été envoyé, qui est très ancien, en annexe 1. Je vous remercie de voter ce rapport.

**Le rapport 15-27854/62 est adopté à la majorité  
2 voix contre (MM. CATANEO et MAZET)**

**Rapport 15-859/63 SPU**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET  
HABITAT – SERVICE PROJETS URBAINS – Avis du Conseil  
Municipal sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de  
Marseille.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, vous savez que le PLU de la Ville de Marseille a fait l'objet d'une révision qui a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en juin 2013. A la demande de la Ville de Marseille, le Conseil de Communauté a voté en octobre dernier une



délibération pour engager la procédure de modification n°1 du PLU afin de prendre en compte les impacts de la loi ALUR de mars 2014 concernant entre autres la suppression des COS et de la taille minimale des parcelles, la caducité des règlements de lotissements, tout en respectant le PADD dont l'objectif est de préserver et de valoriser le cadre de vie par maîtrise de la densification des zones UM dites de maîtrise et UR dites de respiration, complétées dans les quartiers en balcon par des dispositions spécifiques visant à limiter les volumétries bâties.

Par ailleurs, la loi ALUR supprime les règles particulières des lotissements en les reclassant automatiquement en zone UR2. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, deux lotissements sont concernés : le parc Marveyre et le lotissement Roucas Plage.

La modification n°1 vise également à adopter les supports graphiques du PLU en les harmonisant avec les autres communes de MPM afin d'en faciliter l'utilisation numérique par les services instructeurs et la consultation par la population.

Le projet de modification n°1 du PLU a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée entre le 9 février et le 12 mars 2015 portant sur les adaptations concernant pour l'essentiel les règles de gabarit, de prospect, mais aussi d'emprise au sol et d'espaces verts. Le commissaire enquêteur, dans son rapport remis au Président de MPM, a émis un avis favorable à la modification n°1 du PLU, avec quelques recommandations, en particulier, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, la limitation de la hauteur par l'application d'un vélum de 9 m sur le lotissement Roucas Plage.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet de modification du PLU avant son approbation par le Conseil de communauté. Je vous remercie et vous prie de voter ce rapport.

**M. MENCHON**.- J'ai bien noté les dates d'enquête publique qui sont, une fois de plus, tombées en période de vacances scolaires. Il faudrait quand même y veiller. Les habitants se plaignent souvent d'apprendre qu'il y a eu une enquête publique quand ils reviennent de vacances. C'est dommageable. Le commissaire enquêteur pourrait porter de meilleures conclusions si nos enquêtes publiques étaient un peu plus longues et si l'on veillait à ce que tout le monde puisse réellement y participer.

Je profite de ce rapport pour soulever aussi la question de la zone tampon entre le Parc des Calanques et la ville, cette zone d'adhésion qui est vraiment trop petite. Si l'on pouvait faire remonter qu'une nouvelle concertation devient nécessaire, ce serait bien. La zone d'adhésion est une zone qui justement permet d'éviter de construire dans des impasses, ce qui solutionnerait les questions d'embouteillages et de bouchons de la Pointe Rouge, par exemple, mais éviterait aussi de raser les arbres centenaires qui sont en frange du Parc pour construire des immeubles de logements que l'on pourrait très bien aller construire sur d'autres parcelles ailleurs en ville mieux desservies par les transports en commun.

**M. le MAIRE**.- J'ai pris bonne note de vos observations.

**M. VALLETTE**.- C'est un rapport très important parce que l'esprit que nous avons essayé de donner dans le PLU est double : d'une part, il faut reconstruire la ville sur la ville, il faut davantage utiliser tous les espaces qui ont été entropiés et qui finalement ne servent plus pour toutes sortes de raisons. D'autre

part, il faut construire, oui, mais pas n'importe où, pas n'importe comment, c'est-à-dire qu'il faut respecter aussi les autres volontés : des arbres dans la ville, la protection de tous nos espaces, et tout ce que l'on a essayé de faire en créant des espaces pour l'agriculture périurbaine, etc. Sur les deux secteurs qui nous touchent de près, notamment le 7<sup>e</sup>, on avait fait un effort important, parce que l'on n'a pas pu tout faire bien dans ce PLU faute de temps, il fallait absolument le voter, et dans ces espaces-là on avait trouvé le moyen de protéger les espaces qui restaient, d'éviter les quelques erreurs qui ont été commises, malgré tout, avec le POS précédent. Et tout cela tombait par terre parce que la loi ALUR est venue dire : surtout, construisons le maximum. Aujourd'hui, on a l'obligation de faire cela, et on est en cours d'avoir un deuxième train de modifications, après celui-ci, de façon que l'on essaie d'adapter le règlement au concept de l'environnement dans lequel on va faire une construction. On ne peut pas avoir un règlement qui soit parfait partout, ce n'est pas possible, et il faut donc maîtriser absolument notre cadre de vie, on ne peut pas construire partout des tours. L'ensemble est extrêmement important parce que tout est lié. Aujourd'hui, ce deuxième train de modifications est très important pour le 8<sup>e</sup>, et si j'interviens là-dessus c'est parce que j'ai toujours dit que l'on ne pouvait pas construire sur les jardins du 8<sup>e</sup>, cela suffisait. Il est possible de le faire parce qu'il suffit d'acheter deux maisons, dans des endroits qui ne sont pas prévus, on ne peut pas empêcher de le faire. Aujourd'hui, avec toutes les modifications qu'il y a eu, il faut absolument nous donner les moyens de garder cette qualité de vie, de garder les zones qui sont le patrimoine de la ville que l'on ne peut pas toucher, et au contraire avoir aussi des zones où il faut savoir monter, faire des tours, avoir toute une série de dispositions

pour refaire de la ville sur la ville. Quand on monte en hauteur, on peut augmenter les espaces verts autour. C'est très important et c'est dans ces lignes-là que Mme Caradec poursuit ce qui a été engagé.

**M. JOLLIVET**.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire Claude. La loi ALUR est une volonté supplémentaire de pouvoir dire que l'on veut faire la ville sur la ville, et on sera toujours confronté à des adaptations du PLU ou des POS parce que c'est nécessaire en permanence. C'est une question importante. Même si aujourd'hui c'est un diagnostic partagé de faire la ville sur la ville, les mots n'ont pas toujours le même sens et on n'entend pas tous les choses de la même façon. Cela touche à la question de la densité. C'est un mot complexe, qui est mal vécu par les gens, parce que chacun imagine que l'on va habiter tous les uns sur les autres, etc. Mais il n'empêche qu'aujourd'hui on est obligé de gérer cette densité et de la gérer intelligemment. On est redevable envers les générations futures de ne pas leur livrer une planète totalement urbanisée, on le sait, on a des responsabilités vis-à-vis de cela. Aujourd'hui, quand on veut construire, on n'ouvre plus un champ de blé ou de betteraves à la construction, on est attentif au territoire, à sa géographie. En tant que Président de la Maison de l'Architecture et Président du Conseil de l'Ordre des Architectes, j'ai suivi le travail qui a été engagé avec Claude Vallette dans l'Agence d'Urbanisme. C'est un travail qui mérite d'être souligné parce qu'il a beaucoup d'intérêt, même si l'on n'est pas d'accord sur tout, parce qu'il a cherché à prendre en compte tous les problèmes, aussi bien les espaces verts que les déplacements, etc.

Par contre, un point sur lequel il faut extrêmement veiller en permanence, c'est que la population soit associée le plus en amont possible aux projets. Il y a une exigence sociétale aujourd'hui qui est que les gens en général veulent de plus en plus s'intéresser dans leur quartier, à travers les organisations, les CIQ ou autres associations, à la façon de faire la ville, à l'organisation du quartier, et il y a de plus en plus de gens qui s'intéressent à cela. Il faut être très attentif à cette information et à cette explication. Je peux vous dire que, pour être Président de la Maison de l'Architecture, je souffre beaucoup pour expliquer des choses qui me semblent simples et qui pourtant paraissent très compliquées. Il y aurait de quoi faire des colloques, on en fait déjà beaucoup, mais je voulais souligner cela.

**Mme LEVY MOZZICONACCI.**- Simplement pour aller dans le sens des deux intervenants, M. Vallette et mon ami André Jollivet. Il me semble que l'on est dans un secteur où l'on va être confrontés à des choix collectifs, des choix de responsabilité. Il n'est pas du tout intéressant, à mon sens, de dire : on peut faire, donc on fait. Je pense qu'il faut avoir la maîtrise d'ouvrage, et nous avons malheureusement des exemples qui sont en cours, notamment le collectif 15-15 pour le projet Marignan. Nous avons vécu un CIQ où l'on découvrait un projet sans s'être bien expliqué au niveau de Sainte-Anne. On a un projet aussi à la Vieille Chapelle. On a un certain nombre de projets immobiliers où il va falloir ensemble donner un cahier des charges aux promoteurs immobiliers qui inscrive en effet des espaces verts, de l'espace. Dans un secteur où les habitations font 2 étages, voir arriver des tours de 25 m ne paraît pas être la priorité de nos quartiers. Donc, nous avons

collectivement une responsabilité. Je m'inscris tout à fait dans cette logique, et même certaines fois M. le Maire, lorsque je parle de concertation, dit : « C'est bien une valeur de gauche ». Non, c'est une valeur citoyenne, et aujourd'hui plus que jamais l'on a à gérer cette situation, notamment au niveau de l'immobilier. On en a la preuve à la Maison du Vallon, puisque la problématique est la vente d'une petite maison de quartier qui remet en cause un concept, la Maison Verte. Vous savez ce que c'est que la Maison Verte : elle a été inaugurée par Françoise Dolto. Je comprends que le CCAS ait peut-être décidé, pour des raisons simplement pécuniaires, de se dessaisir de ce bien. Mais nous, élus, avons la responsabilité de faire perdurer une Maison Verte, la maison de Françoise Dolto, dans la 2<sup>e</sup> ville de France.

Bien évidemment, la ville doit évoluer. On peut revenir peut-être sur ce projet qui met en péril une structure. Mais, à mon sens, on a une responsabilité collective de permettre d'associer à des projets immobiliers des espaces verts, comme d'autres villes ont su le faire, et des immeubles qui ne soient pas des projets pharaoniques, et surtout d'y associer des écoles, des transports. Monsieur le Maire, vous êtes toujours inscrit dans cette problématique que je tiens toujours à faire remarquer, s'agissant d'abord des Marseillais et de notre secteur.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce rapport.

**Mme PALLOIX.**- Mon collègue Claude Vallette vient de faire un descriptif du rapport et de ce que nous voudrions -je dis bien « nous », c'est-à-dire tous- sur une ville propre, aérée, avec des espaces naturels un peu partout. Sauf que, pour l'instant, on n'est pas dans cette voie-là, loin s'en faut. Je pense déjà au 6<sup>e</sup>

arrondissement qui est complètement enclavé, qui n'a pas la possibilité d'avoir un peu d'espaces verdoyants. C'est quand même bien nous qui avons laissé le square Michel Lévy. C'était bizarre que personne n'en parle. Que l'on arrive à couper des arbres bicentenaires, il y a comme un défaut. On ne peut pas dire des choses et après faire tout et son contraire. Là, ce n'est pas dans une zone où vous avez de la verdure. Mme Palloix dit ce qu'elle a envie de dire et elle dit surtout ce que les gens aimeraient pouvoir dire, c'est-à-dire que, Monsieur Vallette, vous êtes en train de nous tracer un portrait magnifique. Mais oui, on en veut de cela. Il y a déjà un peu cette problématique-là. En plus, si vous regardez en ville, même en ne prenant que notre secteur, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, dans toutes les rues, si vous n'y passez pas de 15 jours, quand vous revenez il y a un immeuble qui est tombé et un autre qui se construit.

*(Protestations.)*

Si, ou alors vous vivez dans un autre monde. Quand vous passez dans d'autres villes de France et que vous voyez comment ils ont pu créer vraiment des espaces paysagers, des espaces où il fait bon vivre, je ne prendrai que l'exemple de Nantes, avec des équipements publics qui font rêver, et avec justement des citoyens qui sont contents parce qu'ils ont pu travailler sur ces projets avec la municipalité, et ils ont réussi le pari de faire construire une ville que les gens voulaient et où ils sont bien. Seulement, pour cela, il faut avoir la volonté de le faire et ne pas se tourner toujours vers les promoteurs.

**M. le MAIRE.**- Merci, Madame Palloix. Le débat a été riche, il est clos. Je dirai simplement en conclusion que je trouve un peu contradictoire de dire : il faut construire en ville, puisqu'il faut

préservé l'équilibre du territoire, il y a les villes, c'est là qu'il y a la densité, ailleurs il faut garder la nature et l'agriculture, et refuser par principe toute construction à Marseille qui est une ville où la densité est déjà très faible. Sur 24.000 ha, il y en a déjà la moitié qui sont protégés. Vous dites : « Il faut construire, il faut construire », mais dès qu'il y a un projet de construction, vous êtes contre. Ce n'est pas un qui pourrait être emblématique. On est contre le grè mante parce que cela va aggraver les problèmes de circulation. On pourrait l'entendre. On est contre Michel Lévy, alors qu'il y a des logements sociaux, parce qu'on enlève des arbres. On est contre, à la rue Montevideo, parce que l'on est au cœur du 6<sup>e</sup> arrondissement, c'est-à-dire en plein centre ville. Vous voulez que l'on aille construire où, dans la Crau ?

C'est une politique qui a été menée par Claude Vallette, qui est aujourd'hui reprise par Laure-Agnès Caradec. On considère que, oui, il faut développer la construction, oui, il y a des espaces qui sont largement protégés. D'ailleurs, c'est nous qui avons fait le Parc National des Calanques et pas vous. On a trouvé une situation dans cette ville où, en 20 ans, entre 1975 et 1995, on avait perdu un habitant sur 6 et un emploi sur 4. Depuis que nous sommes là -cela va faire 20 ans dans 48 heures- les habitants reviennent et le chômage baisse.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**Le rapport 15-27859/63 SPU est adopté à l'unanimité**

**3 abstentions (MM. MENCHON, CATANEO, MAZET)**

**Rapport 15-27164/64 DASS**



**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Restauration scolaire – Participation des convives aux prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale - Participation aux garderies – Attribution d'un tarif social.**

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille entend préserver le caractère social de la restauration scolaire et des activités périscolaires, de façon à permettre leur accès au plus grand nombre. Dans ce cadre, il est proposé ici d'approuver pour l'année scolaire 2015-2016 les nouveaux tarifs de restauration scolaire : base, 3,42 € ; demi-tarif, 1,71 € ; gratuit ; tarif hors commune, 3,62 € ; corps enseignant, 6,91 €. Les nouveaux tarifs des garderies du matin et du soir : base, 3 € par jour ; demi-tarif, 1,50 € par jour ; gratuité. Les tarifs trimestriels du collège Clair Soleil : 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, 147,31 € ; 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, 163,91 €.

Les conditions d'attribution de la gratuité ou du demi-tarif en fonction du quotient familial : tarif de base, quotient familial supérieur ou égal à 511 ; demi-tarif, quotient familial compris entre 151 et 510 ; gratuit, quotient familial inférieur ou égal à 150.

Les modalités ou justificatifs pour l'obtention de la gratuité ou du demi-tarif, y compris les décisions favorables accordées à titre exceptionnel : je crois, Monsieur Canicave, que l'on vous a fait passer les réponses aux questions hier en commission.

**Le rapport 15-27164/64 DASS est adopté à l'unanimité**

## **Abstention de toute l'opposition de gauche**

### **Rapport 15-27491/65 DS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS  
DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux  
associations sportives – 3<sup>e</sup> répartition 2015 – Approbation de  
conventions – Budget primitif 2015.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI.

Dans ce rapport, il est question d'approuver la 3<sup>e</sup> répartition des subventions aux associations. Dans notre secteur sont concernés l'AMSCAS, l'association Ovale Beach, le Club Gymnique de Saint-Giniez, Massilia Sport Event, Massilia Triathlon et le Tennis Club de Marseille avec son célèbre Open Féminin de Tennis.

**Le rapport 15-27491/65 est adopté à l'unanimité**

### **Rapport 15-27673/66 DGUP**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –  
SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Attribution de  
subventions libéralités aux associations développant des  
projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 1<sup>ère</sup>  
répartition.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans ce rapport il nous est proposé d'approuver des subventions attribuées à 6 associations intervenant dans le champ de la santé publique. Le montant total de ces subventions s'élève à

25.100 €. 7 associations intervenant dans le champ de la lutte contre le VIH/Sida. Le montant total des subventions à ces 7 associations s'élève à 55.500 €.

Pour chacune de ces activités subventionnées par la Ville, il est conclu bien entendu une convention définissant les engagements des deux parties.

**Le rapport 15-27673/66 DGUP est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27675/67 DGUP**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –  
SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Approbation  
d'une convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public  
pour la gestion de la Politique de la Ville de Marseille –  
Développement des Ateliers Santé Ville (ASV) – Exercice 2015.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Il nous est demandé dans ce rapport d'approuver la convention entre la Ville et le groupement d'intérêt public pour la gestion de la Politique de la Ville afin de consolider et d'étendre la démarche des Ateliers Santé. Pour soutenir leurs missions, des moyens de fonctionnement sont alloués à l'équipe de coordination des Ateliers Santé Ville pour l'année 2015. Le financement est essentiellement assuré par le Service Santé Publique et Handicapés de la Ville de Marseille, à la hauteur de 130.520 €, ce qui représente 46 %, par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances, Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 150.000 €. Le restant est couvert par les produits de gestion courante, soit 5.440 €.

**Le rapport 15-27675/67 DGUP est adopté à l'unanimité  
1 abstention (M. MENCHON)**

**Rapport 15-27677/68 DGUP**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –  
SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Attribution de  
subventions hors libéralités aux associations développant des  
projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 1<sup>ère</sup>  
répartition.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Il nous est proposé dans ce rapport d'approuver des subventions attribuées au Centre Hospitalier Valvert pour un montant de 9.700 €, à 5 associations ou établissements intervenant dans le champ de la santé publique, le montant total de ces subventions s'élève à 91.000 €, à 5 associations intervenant dans le champ de la lutte contre le VIH/Sida et les addictions, le montant total de ces subventions s'élève à 63.600 €.

**Le rapport 15-27677/68 DGUP est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27731/69 DIRCA**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE –  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS DU SUD – Réfection  
des sols de l'immeuble Tempo Sylvabelle / Maison de la Corse,  
69/71 rue Sylvabelle – 6<sup>e</sup> arrondissement – Approbation de  
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études  
et travaux.**

Rapporteur : Mme OURET.

Il nous est demandé dans ce rapport de voter la réfection des sols de l'immeuble Tempo Sylvabelle/Maison de la Corse, rue Sylvabelle. Le Tempo Sylvabelle est un équipement important de proximité du 4<sup>e</sup> Secteur dont les locaux sont situés au rez-de-chaussée, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> étages. La Maison de la Corse occupe les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages. Dans le cadre de la réfection des sols, il est proposé d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme mission action sociale et solidarité année 2015 à hauteur de 180.000 € pour les études et les travaux. La dépense sera financée en partie par les subventions obtenues le cas échéant, et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille, budgets 2015 et suivants.

**Le rapport 15-27731/69 DIRCA est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27698/70 DS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS  
DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions à  
l'association Stade Marseillais Université Club – Approbation  
de convention – Budget Primitif 2015.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI.

La Ville de Marseille souhaite apporter son aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations. Le SMUC s'inscrit dans cette démarche. Il percevra une subvention totale de 187.000 € afin de s'occuper de nos jeunes et de faire éclore les talents -on note en particulier la montée de l'équipe de basket en national- et développer le sport adapté. Je vous demanderai d'approuver ce rapport.

**Le rapport 15-27698/70 est adopté à l'unanimité**

### **Rapport 15-27789/71 DVSCJ**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Délégation de Service Public de la restauration scolaire du 1<sup>er</sup> degré – Avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société SODEXO.**

Rapporteur : Mme CAULE.

La Ville de Marseille a délégué à compter du 11 août 2011 la gestion du service public de restauration scolaire du 1<sup>er</sup> degré à la société SODEXO pour l'ensemble des arrondissements de la ville. Suite aux 4 avenants qui sont déjà passés à cette DSP - précisions sur les modalités de règlement, prix des repas, respect des règles de vie dans les cantines, mise en place d'équipements et mobiliers supplémentaires, inclusion du centre Espéranza- il est proposé aujourd'hui d'approuver un 5<sup>e</sup> avenant pour apporter des précisions concernant la remise des enfants à l'issue de la pause méridienne, compte tenu de la nouvelle organisation des rythmes scolaires qui sera mise en place dès la rentrée 2015-2016. Je vous demande de voter ce rapport.

**Le rapport 15-27789/71 DVSCJ est adopté à l'unanimité**

### **Rapport 15-27791/72 DGVE**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI.

Dans ce rapport, il est proposé d'approuver la modification tarifaire proposée par le complexe sportif René Magnac qui porte notamment sur l'élargissement de l'offre, la création d'un abonnement étudiant, la création d'un tarif multisports, et répondre

aussi aux directives de l'Education nationale notamment en matière de rythmes scolaires. Je vous demanderai donc d'approuver ce rapport.

**Le rapport 15-27789/72 DGVE est adopté à l'unanimité  
1 abstention (M. MENCHON)**

**Rapport 15-27797/73 DMLN**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA MER, DU LITTORAL ET DU NAUTISME –  
SERVICE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET MARINES –  
Attribution de subventions aux associations – Approbation de  
conventions – 3<sup>e</sup> répartition – Budget primitif 2015.**

Rapporteur : Mme CLAUDIUS PETIT.

Monsieur le Maire, chers collègues, il est proposé ici d'attribuer des subventions à des associations qui assurent la promotion d'activités liées au nautisme. Pour notre secteur sont concernés l'ASPTT Marseille que vous connaissez tous, 8.705 adhérents, pour l'organisation de la Sans Quille, une subvention de 1.000 €, et Massilia Sport Event pour l'organisation de la Sosh Freestyle Cup, une subvention de 30.000 €, et une subvention de fonctionnement de 8.000 €. Je vous prie de bien vouloir approuver ce rapport.

**Le rapport 15-27797/73 DMLN est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27810/74 DASS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET  
SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA  
SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations de  
rapatriés – 1<sup>ère</sup> répartition 2015.**

Rapporteur : M. VITALIS.

**M. le MAIRE.**- On n'avait pas encore entendu M. Vitalis, et je suis sûr que cela manquait à l'ensemble de l'assemblée !

**M. VITALIS.**- A moi aussi ! Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est proposé de voter des subventions pour 4 associations de rapatriés au titre de l'année 2015, dans le cadre d'une première répartition de crédits : l'Association des Anciens Amis de Bab El Oued, l'Amicale du Souvenir Saint Eugénois, l'Association Culturelle des Français d'Algérie et l'Association Nationale des Rapatriés d'Oranie. Vous avez le montant de la subvention en face de chacune de ces associations. Je vous demande de bien vouloir voter ce rapport.

**Le rapport 15-27810/74 DASS est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27845/75 DASS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes – 2<sup>e</sup> répartition 2015.**

Rapporteur : Mme VANNUCCHI.

Il y a d'abord le Cours Julien, 4.000 €, qui initie un concours de polars féminins. On espère avoir une Agatha Christie parmi nous ! SOS Femmes, pour les femmes battues, malheureusement, 3.000 €. Je vous remercie d'approuver ce rapport.

**Le rapport 15-27845/75 DASS est adopté à l'unanimité**



**Rapport 15-27839/76 DASS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 2<sup>e</sup> répartition 2015.**

Rapporteur : Mme MARTINOD.

Monsieur le Maire, Chers Elus, Mesdames, Messieurs, pour notre secteur est concernée l'association du cours Julien pour un montant de 3.200 €. Merci de bien vouloir adopter ce rapport.

**Le rapport 15-27839/76 DASS est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27846/77 DAH**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2015 1<sup>ère</sup> série d'opérations d'investissement.**

Rapporteur : M. FARHI.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention d'investissement en direction d'opérateurs et d'associations qui luttent contre les exclusions urbaines et sociales et qui contribuent au développement des territoires les plus en difficulté, notamment dans le cadre du nouveau Contrat de Ville. Des projets répondant à ces objectifs sont proposés par des opérateurs associatifs ou bailleurs. La Ville s'engage financièrement à hauteur de 136.958 € en faveur de 14 associations qui luttent contre l'exclusion.

**Le rapport 15-27846/77 DAH est adopté à la majorité**

**2 voix contre (MM. CATTANEO et MAZET)**

**Rapport 15-27850/78 DAH**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L’ACTION FONCIÈRE – 6<sup>e</sup> arrondissement – Vauban et Palais de Justice – 44 à 58, rue Jules Moulet – Cessions et constitutions de servitudes entre la Ville de Marseille et la Société de Gestion Immobilière de la Ville de Marseille (SOGIMA)**

Rapporteur : M. DJIANE.

Par une délibération datant de mars 2013, la Ville de Marseille a approuvé la clôture anticipée de l’avenant du 22 décembre 1975 à la convention conclue en 1932 avec la SOGIMA qui s’engageait aux termes de cet avenant à construire des logements majoritairement sociaux, notamment sur du foncier mis à la disposition par la Ville de Marseille et qui devait réintégrer le patrimoine municipal au terme d’un délai déterminé. En clôturant l’avenant et par acte notarié, la SOGIMA a acquis en 2013 la pleine propriété de biens pour lesquels elle bénéficiait jusqu’alors d’une mise à disposition par bail à construction. C’est notamment le cas des résidences sises 44 à 58, rue Jules Moulet construites dans le cadre de ce bail à construction signé en 1999.

Cependant, la délibération de mars 2013, qui avait pour seul but de clôturer l’avenant, n’était pas entrée dans les détails des questions foncières qui se posaient alors et qu’aujourd’hui les deux parties souhaitent régler. En effet, la SOGIMA a décidé de soumettre les logements et les parkings en sous-sol de ces résidences au

régime de la copropriété afin de permettre leur acquisition par des propriétaires privés.

Or, les propriétés de la Ville et de la SOGIMA sont par endroit imbriquées et interdépendantes les unes des autres, ce qui implique de clarifier certaines situations par la création de volumes, par des cessions complémentaires et par la constitution de servitudes.

Dans ce rapport, les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 précisent les cessions et acquisitions de parcelles, moyennant des prix fixés par France Domaine. Le paragraphe 6 concerne les servitudes qui sont pour la plupart devenues obsolètes et auxquelles il y a lieu de renoncer. Deux servitudes complémentaires doivent être cependant créées, moyennant une indemnité de 150 €, conformément à l'avis de France Domaine. Je vous remercie de voter ce rapport.

**M. MENCHON**.- Heureusement que j'avais le son, parce qu'au niveau de l'image ça n'allait pas du tout, les pages 4/4 et 2/4 étant illisibles.

**Le rapport 15-27850/78 DSFP est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27865/79 DASS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations d'intérêt social – 2<sup>e</sup> répartition 2015.**

Rapporteur : M. VITALIS.

Monsieur le Maire, chers collègues, pour un montant total de 100.450 €, dans notre secteur 15 associations sont

concernées, je ne les citerai pas toutes mais je souligne toutefois le Centre Fleg, la Coopération Féminine, les Paniers du Chabbat, le CRIJF ou encore Handicap Amitié Culture. Merci de bien vouloir voter ces subventions pour ces 15 associations.

**Le rapport 15-27865/79 DASS est adopté l'unanimité**

**Rapport 15-27880/80 DMLN**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA MER, DU LITTORAL ET DU NAUTISME –  
SERVICE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET MARINES –  
Attribution de subventions à l'association Pôle Voile Marseille  
Provence – Approbation de la convention – Budget Primitif  
2015.**

Rapporteur : Mme CLAUDIUS PETIT.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il est proposé d'approuver la convention financière et de partenariat avec Marseille Pôle Voile Marseille Provence pour un montant de 40.000 €. Je vous rappelle que le Pôle Voile Marseille Provence regroupe une cinquantaine d'athlètes de haut niveau engagés dans un double projet sportif et professionnel. Ils se préparent pour participer aux Championnats d'Europe et du Monde, ainsi qu'au circuit de la World Cup. Je précise que cette subvention de 40.000 € est composée d'une subvention de fonctionnement général de 15.000 € et d'une aide aux coureurs de 25.000 €. Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

**Le rapport 15-27880/80 DLMN est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27881/81 DMLN**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA MER, DU LITTORAL ET DU NAUTISME –  
SERVICE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET MARINES –  
Attribution de subventions à l'association Yachting Club de la  
Pointe Rouge – Approbation des conventions – Budget Primitif  
2015.**

Rapporteur : Mme CLAUDIUS PETIT.

Il vous est proposé d'approuver une convention financière et de partenariat entre l'YCPR et la Ville pour l'organisation de la Coupe Internationale de Printemps qui a eu lieu en 2015 et pour l'Interligue d'Optimiste qui a eu lieu en mai 2015, pour 50.000 et 3.000 €.

**Le rapport 15-27881/81 est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27883/82 DPMS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DE LA  
POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ – SERVICE DE LA  
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – Attribution de  
subventions pour des actions de prévention de la délinquance.**

Rapporteur : M. FARHI.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il est proposé d'attribuer des subventions pour des actions de prévention de la délinquance pour un montant de 225.400 €. Les associations oeuvrant dans ce domaine ont été identifiées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et bénéficient de ces subventions. Je vous demande d'accepter ce rapport.

**Le rapport 15-27883/82 est adopté à l'unanimité**

### **Rapport 15-27897/83 DGVE**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS  
– DIRECTION DES SPORTS – Convention de Délégation de  
Service Public n°14/04233 pour la gestion de l'exploitation du  
Centre Equestre Marseille-Pastré – Approbation de l'avenant  
n°3 relatif à des ajustements tarifaires des activités de Service  
Public.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI.

Le délégataire du Centre Equestre Pastré, après quelques mois de fonctionnement, propose de réajuster l'offre d'activités pour mieux répondre aux pratiques des utilisateurs de l'équipement, tout en préservant l'économie générale du contrat. Je vous demanderai de bien vouloir approuver ce rapport.

**Le rapport 15-27897/83 DGVE est adopté à l'unanimité**

### **Rapport 15-27899/84 DGAPM**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION  
GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE  
MARSEILLE – Attributions de subventions à deux associations.**

Rapporteur : Mme MARTINOD.

Monsieur le Maire, Chers Elus, Mesdames, Messieurs, il est proposé d'attribuer des subventions à deux associations qui participent à la commémoration du génocide arménien. Pour notre secteur est concernée l'Association de Coordination des Associations Arméniennes de France domiciliée 339, avenue du Prado, qui recevra 5.000 € pour une conférence débat sur la situation des Arméniens au Desrim. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Merci, Madame Martinod. C'est l'occasion de vous remercier, ainsi que les services, pour l'organisation du premier pique-nique de printemps qui a été une grande réussite et qui a nécessité beaucoup de travail.

**Le rapport 15-27899/84 DGAPM est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27900/85 DMLN**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA MER, DU LITTORAL ET DU NAUTISME –  
Contrat de Baie – Attribution de subventions libéralité aux  
associations le Naturoscope et l'AIEJE – Approbation de  
conventions de subventions associées.**

Rapporteur : Mme CLAUDIUS PETIT.

Il est proposé d'approuver l'attribution d'aides financières aux projets associatifs qui vont avoir lieu en juillet et août : une campagne Ecogestes Méditerranée 2015 menée en mer auprès des plaisanciers au mouillage et une campagne Inf'Eau Mer 2015 menée auprès des usagers des plages. Pour notre secteur, c'est l'association Naturoscope qui mettra en place ces projets pour la rade Sud et les îles du Frioul et recevra à ce titre 12.000 €. Il s'agit bien sûr d'une campagne de sensibilisation des plaisanciers et des usagers des plages à s'engager sur des comportements respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je voudrais attirer votre attention sur des questions qui m'ont été posées par des parents en conseil d'école sur la suppression envisagée des actions pédagogiques des écoles autour de la mer et des récifs. Les parents sont inquiets parce que, visiblement, c'était des actions très

appréciées. De plus, les parents ne comprennent pas que Marseille, qui est tournée vers la mer, vous l'aviez d'ailleurs mis dans votre programme, renonce à ces actions envers les scolaires.

**M. le MAIRE**.- Nous regarderons cela. Je dois dire que je n'en sais rien.

**Le rapport 15-27900/85 DMLN est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27901/86 DAC**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles – 3<sup>e</sup> répartition – Approbation des conventions et des avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.**

Rapporteur : M. DETAILLE.

Ces associations s'occupent de théâtre, de salles de spectacle, de manifestations culturelles périodiques, de festivals et d'expositions. Elles travaillent dans le domaine du théâtre, de la musique, de la danse, des arts visuels, donc le cinéma et l'audiovisuel également, soit 104 conventions et 2 avenants. Le montant global de la dépense est de 1.051.500 €. Il sera imputé sur le budget 2015 de la Direction de l'Action Culturelle selon les répartitions qui vous sont indiquées.

**Le rapport 15-27901/86 DAC est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27904/87 DASS**



**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L’ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l’Exclusion et d’Intégration – Hors libéralités – 2<sup>e</sup> répartition 2015.**

Rapporteur : Mme MARTINOD.

La Ville de Marseille, consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l’aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, alloue à certaines d’entre elles des subventions destinées à les aider dans leurs actions. Il est proposé aujourd’hui de procéder à une seconde répartition de subventions hors libéralités au titre de l’année 2015 pour un montant total de 22.000 €. Pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, l’association concernée est MAAVAR, 3.000 €. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

**Le rapport 15-27904/87 DASS est adopté à l’unanimité**

**Rapport 15-27923/88 DS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS  
DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions à l’association Cercle Sportif Marseille Tennis – Approbation de conventions de partenariat – Budget Primitif 2015.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI.

Dans le cadre de conventions de partenariat, il s’agit ici d’approuver le versement de subventions à l’association Cercle Sportif Marseille Tennis pour l’encourager à organiser 3 manifestations, à savoir : le Tournoi International Stolpa d’Hiver qui réunit environ 300 personnes de différentes nationalités, 20.000 € ; le Tournoi National de Jeunes, qui est le plus grand tournoi de

jeunes de la région, avec presque 400 enfants, 20.000 € ; et le Tournoi International, qui est un tournoi d'été, où il y a 380 personnes également de différentes nationalités, 10.000 €. Je vous demanderai de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. CANICAVE**.- J'avais posé la question à votre adjoint aux sports pour savoir si les tournois étaient des tournois de tennis. Je crois savoir qu'il y a des tournois de foot. De façon générale, le stade René Magnac et la délégation qui le gère se voient attribuer chaque année de façon régulière des subventions exceptionnelles, c'était le cas pour 50.000 € l'an dernier. C'est le cas aujourd'hui encore, 50.000 €, pour des manifestations sportives. Je pense qu'il commence à y avoir un problème dans l'équilibre financier de la gestion de ce stade. Il faudrait peut-être un peu s'y pencher, parce que, honnêtement, certaines de ces manifestations, je parle du tournoi national de jeunes, je crois qu'il n'avait de national que le nom, parce qu'il y avait un joueur qui était hors Marseille, c'est tout.

**M. DI GIOVANNI**.- Concernant le tournoi jeunes, c'est bien un tournoi national, le plus important de la région, où il y a quasiment 400 jeunes qui sont inscrits et y participent. Il a déjà eu lieu, j'étais présent. Concernant les deux autres tournois dits internationaux, il y a bien différentes nationalités représentées. Ce sont des tournois adultes. Le Stolpa est un tournoi de tennis couvert, donc on utilise les installations de René Magnac. En comparaison, le deuxième tournoi international, qui a pas mal de succès puisqu'il y a eu 380 inscrits, est un tournoi d'été, donc à ciel ouvert.

**Le rapport 15-27923/88 est adopté à l'unanimité**

**Abstention de toute l'opposition de gauche**

**Rapport 15-27931/89 DAVC**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE – SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ – Installation à titre gracieux de bornes informatiques dans des Bureaux Municipaux de Proximité par la société le Résidentiel Numérique dont le site public est [www.ma-residence.fr](http://www.ma-residence.fr) dans le cadre du Mieux Vivre Ensemble – approbation de la convention avec cette société.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport nous propose d'approuver la convention liant la Ville de Marseille et la Société Résidentiel Numérique pour la mise en place d'un projet expérimental et innovant. Ce projet vise à lutter contre l'isolement et la fracture sociale en installant des bornes informatiques dans 5 Bureaux Municipaux recevant le public. Aucun de ces bureaux n'est situé dans ce secteur, puisqu'il y a Pont de Vivaux, Saint-Joseph, le Merlan, Désirée Clary et Maison Blanche. La Société Résidentiel Numérique prend en charge l'installation, l'entretien et l'assurance nécessaire à la longévité du matériel. La Ville assurera le matériel au titre des dégradations liées à l'utilisation par le public et assurera une campagne de promotion de l'opération. Les Bureaux Municipaux de Proximité se chargeront de la promotion sur leur écran d'accueil et les moyens de communication internes et externes. Je vous remercie de voter ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Monsieur Djiane, demain vous ferez un petit courrier sous votre signature ou la mienne à M. Sperling, adjoint en charge de ce dossier-là, en lui disant que je tiens absolument à ce que, dans l'expérimentation, il y ait un Bureau Municipal de

Proximité des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements -je lui laisse le choix- à Vauban, par exemple.

*(Applaudissements.)*

**Le rapport 15-27931/89 DAVC est adopté à l'unanimité**

**Rapport 15-27935/90 DVSCJ**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE**  
**Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014-2015 – Approbation de 11 avenants aux conventions d'objectifs.**

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il est proposé d'approuver 11 avenants aux conventions d'objectifs aux associations présentant un projet d'actions pour l'année 2014-2015 sur les différents temps périscolaires. Par ailleurs, est autorisé le versement de subventions aux 11 associations pour les actions qu'elles mènent dans le cadre des TAP, TRR et accueil du vendredi soir pour l'année 2014-2015. Je vous demande de voter ce rapport.

**Le rapport 15-27935/90 DVSCJ est adopté à l'unanimité**

**M. le MAIRE**.- Vous avez, conformément aux engagements que j'avais pris, en annexe un rapport du Conseil de Communauté qui est le seul que l'on ait pu déterminer à ce jour comme concernant la Mairie de Secteur.

**M. CATANEO**.- Monsieur le Maire, très rapidement, parce que j'ai l'impression que mes collègues veulent tous partir, je voulais vous interpeller sur deux sujets, dont un que nous avons déjà évoqué dans un précédent Conseil d'Arrondissement concernant la réflexion sur le toit du Stade Vélodrome. Cette fois, vous êtes informé, je pense, puisque c'est passé dans *La Provence*, dans *Le Figaro* et même sur France Bleue Provence à la radio. Un des riverains, d'ailleurs, qui a fait l'objet de l'article sur *La Provence*, est présent. Je voulais savoir si quelque chose était possible, où l'on en était exactement.

Deuxième point : une autre riveraine, à la résidence Marie-Louise, signale qu'il y a de gros problèmes au niveau de l'environnement et du voisinage. Tard le soir, il y a des rodéos de motos, des barbecues qui incendient les bâtiments, il y a du cassage d'abris bus, des vols de métaux, il y a aussi une quarantaine de chiens qui aboient. Le problème dure depuis 3 ans et apparemment il n'est toujours pas réglé.

**M. le MAIRE**.- Une remarque générale : si l'on veut être efficace, il faut trouver des relais de communication qui soient plus courts que d'attendre un Conseil d'Arrondissements. C'est la raison pour laquelle, en général -cela s'est toujours fait comme cela à Marseille, pas toujours de façon agréable pour les Maires de Secteur, mais peu importe, ce qui compte c'est le mode de fonctionnement- on passe par les CIQ et ce sont les CIQ qui saisissent le Maire de Secteur. Ils peuvent aussi le faire directement, de façon à gagner du temps.

Sur le premier dossier, je suis au courant puisque vous posez la question pratiquement à chaque Conseil

d'Arrondissements, et cela a fait rigoler la France entière sur M6, *Le Figaro*, etc., puis j'ai entendu que l'objectif final était la suppression, pour ceux qui souffriraient de cette problématique, de la taxe d'habitation. En tout cas, c'est ce qu'ont dit les journaux, mais il est vrai que les journaux ne disent pas toujours la vérité. Mais ce n'est pas moi qui suis allé les solliciter pour qu'ils fassent des articles sur ce sujet-là. J'ai demandé à M. Talazac et à M. Di Giovanni de prendre rendez-vous pour aller dans cette copropriété et voir effectivement ce qu'il en est.

**M. DI GIOVANNI.**- La personne interviewée a été signalée, je pense que vous la connaissez bien, elle est assez en retrait du Stade Vélodrome. Avec Maurice, nous avons eu la chance d'aller dans le bâtiment qui est juste en face du Stade Vélodrome. Il s'avère que la forme qui est d'un blanc mat et non brillant, et courbe, ne reflète pas directement le soleil. Cependant, c'est vrai, c'est plein Ouest. Donc, quand le soleil est rasant en fin de journée, pendant quelques heures l'entrée principale du Stade Vélodrome reçoit le soleil. Ce n'est pas un reflet abominable pour justifier une quelconque ristourne d'impôt.

**M. le MAIRE.**- Je ne crois pas que ce soit juridiquement possible, pour dire la vérité.

**M. DI GIOVANNI.**- Ceci dit, étant donné qu'il est question de la façade devant l'entrée principale, nous supposons qu'en cas de *naming* qui est toujours à l'étude, probablement la nouvelle marque voudra mettre ses couleurs sur cette façade, donc ce sera peut-être réétudié à nouveau. En attendant, je sais que Maurice a bien voulu se rapprocher de l'architecte pour voir ce dont il était question.

**M. le MAIRE.**- Je poserai moi-même la question à l'architecte. Puisqu'il y a une réalité, il ne faut pas traiter les choses par dessous la jambe. Evidemment, on ne va pas détruire la façade du Stade Vélodrome, pas plus que l'on va supprimer la taxe d'habitation ou la taxe foncière pour les habitants concernés, je ne pense pas que ce soit juridiquement possible. Soit il y a une intervention technique simple qu'il est possible de réaliser, je demanderai à l'architecte et on la fera, sinon toute personne qui subit un trouble de voisinage est fondée à demander réparation en justice. Ce ne serait presque pas à moi de le dire, mais je le dis de cette façon-là.

Sur le deuxième sujet, Monsieur Cataneo, c'est la première fois que personnellement j'en entends parler. Je sais que la personne concernée... -je sais, Monsieur Cataneo, comment vous fonctionnez ; il est tard, n'allons pas plus loin- le sujet a été pris en compte bien avant que vous ne vous en saisissiez par un adjoint au Maire des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements qui va donc vous dire précisément ce qu'il en est.

**M. FRANCESCHETTI.**- Evidemment, Monsieur Cataneo, on n'a pas attendu que vous nous annonciez cela en Conseil d'Arrondissements. Voilà Mme Galea qui a remonté le sujet. Je suis même allé chez elle, nous sommes allés, avec mon collègue Talazac, voir les différents Conseils Syndicaux des résidences de la rue Marie-Louise, et nous travaillons au quotidien. Nous avons vu et reçu Mme Galea plusieurs fois. Je rappelle que 150.000 € sur ce Parc central de Bonneveine ont été votés au dernier Conseil d'Arrondissements, qu'il y a 15 jours il y avait un camp de Roms qui s'était installé, nous avons fait mettre portique et enrochements pour

éviter que cela se reproduise et nous les avons fait partir. Je ne vous ai pas vu, Monsieur Cataneo.

**M. le MAIRE.**- Madame Galea, ce sont uniquement les élus du Conseil d'Arrondissements qui s'expriment. Vous avez choisi un porte-parole de grand talent, il s'est exprimé pour vous. Maintenant, vous laissez parler l'adjoint.

**M. FRANCESCHETTI.**- Je connais très bien Mme Galea, je la vois régulièrement, elle m'a même invité à se revoir pour manger le couscous, m'a-t-elle dit. Ce sont des sujets que l'on traite au quotidien, Monsieur le Maire. Il s'agit des résidences qui sont derrière le Parc Central de Bonneveine. Il y a deux autres sujets qui la concernent, ce sont des chicanes anti-scooters qui éviteraient d'avoir des nuisances sonores sur ce Parc. J'ai également demandé à Monique Cordier l'enlèvement des bancs, dans la réfection de tout ce Parc, qui sont sous les fenêtres des résidents, parce qu'effectivement il y a un problème de nuisances sonores sur ce Parc. Nous travaillons au quotidien sur tous ces sujets.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie, Monsieur Franceschetti. En conclusion, je voudrais en profiter, puisque vous me tendez la perche, Monsieur Cataneo, pour remercier les adjoints à la Mairie des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements. Je fais remarquer que les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissement c'est plus de 122.000 habitants. C'est comme si nous étions une ville de 122.000 habitants. Vous citez deux problèmes. Les deux fois, les adjoints sont allés sur place jusque chez l'habitant pour voir ce qu'il en était et essayer de les résoudre. Je salue leur bonne volonté qui n'a rien à voir avec une discussion politicienne que vous avez essayé d'initier.

*(Quelques applaudissements.)*



L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

**La séance est levée à 21 heures 05.**